

● (1420)

**M. Whelan:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de lui poser une question.

**M. King:** Oui, je permettrais une question. Je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre, mais je ferai mon possible.

**M. Whelan:** Je connais le député depuis assez longtemps. Je connais ses antécédents. Il a parlé tout à l'heure du programme d'aide à l'installation d'entrepôts frigorifiques. Je ne voudrais pas laisser entendre qu'il a expressément omis de mentionner que ce programme avait été institué par le gouvernement du Canada et que sa province avait bénéficié de 50 p. 100 des crédits qui y avaient été alloués pour installer des entrepôts à température contrôlée, des entrepôts à double paroi et des entrepôts frigorifiques. C'est ainsi que les producteurs de fruits de la Colombie-Britannique et notamment les pomiculteurs, ont pu exporter vers 82 pays l'an dernier à cause de l'excellence de leur produit. Va-t-il admettre que cela a été rendu possible par le ministère de l'Agriculture du gouvernement du Canada?

**M. Knowles:** Est-ce une question?

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je pense que la Présidence se doit de préciser que normalement le débat n'est pas encouragé dans ces circonstances, mais j'accorderai la parole au député d'Okanagan-Similkameen (M. King). Après, je l'accorderai au député suivant qui voudra intervenir.

**M. King:** Monsieur l'Orateur, ayant représenté des entreprises de l'Okanagan qui ont bénéficié de cette loi, je ne voulais certes pas priver qui que soit de louanges à cause de son adoption. Je me borne à faire remarquer qu'il est possible d'adopter des lois et de mettre sur pied des programmes qui servent au mieux les intérêts du secteur agricole, et celui-ci en est un. Nous devrions trouver davantage de moyens de promouvoir l'agriculture au Canada. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui constitue l'instrument d'une telle promotion.

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, c'est ma première intervention officielle à la Chambre et j'en profite pour vous présenter mes félicitations pour votre nomination au poste d'Orateur suppléant, et vous demander de transmettre mes félicitations et mes hommages à M<sup>me</sup> le Président.

Il est de plus en plus évident que la piètre conjoncture économique du pays a un effet désastreux sur l'industrie agricole dans tout le Canada. Mon collègue, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) parlera aussi de cette fâcheuse situation.

Comme Canadien de l'Ouest et représentant d'une région agricole, je pense que je ne dois pas laisser passer l'occasion de commenter le bill C-27, loi modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je comprends que cette modification ne vise qu'à soulager le fardeau de certains emprunteurs en faisant passer le plafond des prêts de \$75,000 à \$100,000 et à changer le ministre responsable. Ces dispositions limitées du projet de loi m'incitent à prendre la parole pour exposer à la Chambre quelques-unes des lacunes de cette mesure et replacer toute cette question du crédit agricole dans le contexte réel de l'exploitation agricole.

### *Prêts agricoles—Loi*

La Chambre doit bien se rendre compte que l'industrie agricole au Canada est dans un état de crise. Pendant que le prix de ce que vend l'agriculteur reste stationnaire ou diminue, le prix de ce qu'il achète dépasse notre taux d'inflation inadmissible.

L'indice général des coûts agricoles où 1971 égale 100 a atteint 234.1 au dernier trimestre de 1979 et augmente actuellement à un taux de 15 p. 100 par année, soit la moitié de plus que les hausses enregistrées pour l'indice national de l'inflation, l'indice des prix à la consommation. En seulement 10 ans, monsieur l'Orateur, le dollar agricole est tombé à seulement 42 p. 100 de ce qu'il était en 1971. Il ne vaut que 42c. par rapport à ce qu'il valait en 1971.

Le prix d'un intrant agricole clé, les engrais, a augmenté de jusqu'à 25 p. 100 ce printemps-ci. Il est assez facile de trouver les raisons de cette hausse massive. La hausse des coûts de transport, la hausse des prix du gaz naturel, la baisse du dollar canadien et l'augmentation des taux d'intérêt sont quelques-unes des raisons qu'on peut citer.

Le gouvernement fédéral peut influencer tous ces facteurs et le fait qu'il n'ait pas pu le faire ces dernières années montre bien la faillite des politiques économiques des partis libéral et conservateur. Tout ce que les agriculteurs ont obtenu de ces gouvernements depuis trois ans, ce sont des douzaines d'analyses arides et poussiéreuses que des professeurs d'économie rédigent une fois le tort causé. Les agriculteurs n'ont pas les moyens d'attendre que le tort soit fait. C'est aujourd'hui qu'ils doivent faire leurs achats pour la campagne agricole en cours et payer les taux d'intérêt désastreux qui sont le résultat direct de la politique internationale des taux d'intérêt. Pendant que les États-Unis et la Communauté économique européenne jouent ce jeu usuraire, les agriculteurs de l'Amérique du Nord se demandent comment ils vont réussir à payer leurs dettes.

Voici un exemple des problèmes immédiats auxquels faisaient face les agriculteurs américains au mois de mars. La situation est presque exactement la même au Canada. Au cours de ce seul mois, le prix des engrais a augmenté de 9 p. 100, celui des produits chimiques agricoles de 14 p. 100. La situation est presque exactement la même au Canada et il n'y a pas d'argent bon marché pour aider les agriculteurs à contre-balancer cette hausse de coûts.

Les cultivateurs, comme les autres membres du secteur des petites entreprises, les commerçants et les travailleurs, se classent parmi les économiquement faibles de notre société, qui ne bénéficient pas de l'inflation.

Le gouvernement de la Saskatchewan offre les prêts «FarmStart» d'établissement agricole à 8 p. 100 pour les cinq premières années et 10 p. 100 pour les dix dernières. Mais ce programme est très modeste et ne profite qu'à quelques centaines de jeunes agriculteurs. C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de mettre sur pied des programmes beaucoup plus importants de façon à venir en aide à tous les agriculteurs qui se trouvent actuellement coincés entre la hausse des coûts et la baisse des prix. Le projet de loi à l'étude hausse un peu le montant maximal qu'un agriculteur peut obtenir, il met un peu plus d'argent à la disposition du secteur agricole mais à un coût élevé, soit au taux préférentiel plus 1 p. 100.